

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la modification de la circulation de la rue des Colombophiles.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Récemment, des modifications ont été apportées au plan de circulation et de stationnement dans la rue des Colombophiles.

Les objectifs de cette modification n'apparaissent pas clairement aux yeux des habitants, aux regard des conséquences négatives observées.

D'une part, ça ne remédie en rien au problème d'entrée dans la rue depuis la rue A. Dehem, la signalisation obligeant toujours les véhicules à s'arrêter dans le carrefour pour céder la priorité aux usagers engagés dans le sens contraire et venant depuis le « CERIA ».

D'autre part, depuis la mi-mars, la rue est devenue un vrai champ de course, rares étant les véhicules qui respectent encore les limitations de vitesse en application dans le quartier, l'absence des coussins berlinois leur facilitant la tâche.

La réorganisation du stationnement pose également des problèmes aux riverains.

En effet, en l'absence de tout marquage l'interdisant, il est désormais possible de stationner côté droit (sens « CERIA » vers Dehem) à hauteur des numéros 108 à 104, 84 et 78 à 74. Cependant, ces zones de stationnement venant au contact de la zone autorisée le long du trottoir de gauche, cela réduit fortement la largeur du passage (autour de 2 mètres), ce qui peut avoir l'effet de réduction de la vitesse qui n'est plus présent actuellement, mais empêche le passage du bus 75 (tout comme les véhicules des pompiers par exemple) qui ne pourra plus manœuvrer, surtout pour entrer dans la rue de la Société Nationale au coin de laquelle se trouve en plus une extension du trottoir ! Il ne faudra probablement pas attendre longtemps avant que des véhicules en stationnement régulier soient accrochés. Sans compter qu'actuellement, certains chauffeurs roulent déjà sur les trottoirs pour passer !

Enfin, il n'a probablement pas été tenu compte des garages des 87, 89, 91, 99 et 109, desquels il est devenu compliqué de sortir et impossible d'y rentrer sans tout bloquer !

Nous avons également pu observer un courrier d'information adressé à la population, celui-ci semble avoir été rédigé sans soin et additionne les fautes malgré sa brièveté. Comment se fait-il que la huitième Commune du pays produise des informations officielles aussi négligées ?

Le Collège a-t-il connaissances des inquiétudes et des récriminations de la population ?

Le Collège peut-il me dire comment et quand s'est effectué la concertation avec les riverains et quelles en furent les conclusions ? Les services de polices ont-ils été consultés avant la mise en œuvre de cette modification ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgend antwoord:

Le Collège est bien au courant de la situation dans la rue des Colombophiles, ainsi que des inquiétudes des habitants, il prend cela à cœur.

Vous n'êtes pas sans savoir que dans beaucoup des rues de notre commune se pose le problème de la vitesse excessive des conducteurs de voitures, camions, bus et motos. Les excès de vitesse posent un problème en matière de sécurité routière

mais également au niveau de la qualité de vie et de jouissance d'une habitation, car les excès de vitesse sont souvent source de nuisances sonores.

Hélas, il n'y a pas de solution aisée pour lutter contre les excès de vitesse. Il existe une gamme de mesures comme les contrôles de police, la sensibilisation via des panneaux, etc., mais également des aménagements comme les dos d'âne, les coussins berlinois ou la création des chicanes.

Nous essayons de mettre en place, partout dans la commune, les techniques les plus adaptées au contexte, cela en fonction des moyens disponibles, pour freiner les excès de vitesse. Nous observons dans les rues étroites que le passage des bus (« STIB », « De Lijn » ou autre) sur les coussins berlinois peut provoquer des vibrations importantes, même en respectant les limites de vitesse. Nous recevons des plaintes, non seulement au niveau de la rue des Colombophiles, mais également dans la rue Bertaux comme relayé dans son interpellation par F. CARLIER à laquelle je répondrai dans quelques instants.

Dans le cas évoqué, nous avons décidé, bien évidemment sur base de l'avis de la police, de la « STIB » et de l'administration, de mettre en place des chicanes pour arrêter les fortes nuisances subies par plusieurs habitants de la rue. Nous sommes conscients que cette solution n'est pas parfaite. Il faut aujourd'hui faire évoluer une situation qui fut le fruit d'une concertation avec le voisinage datant d'il y a quelques décennies. En même temps, c'était la solution la plus intéressante quant au rapport coût/efficacité, tout en sachant que les dos d'ânes sont ancrés dans le sol, ce qui rend impossible de les enlever sans faire des grands travaux de voirie.

G. VAN GOIDSENHOVEN pense que l'essentiel est que les avis des riverains soient écoutés. Le Collège a cherché une solution mais, à ce stade, elle n'est pas trouvée. Il faut encore apporter un certain nombre d'amendements à tout cela car, pour le moment, être satisfait de la situation, en tant que riverains, c'est faire preuve de peu d'exigences. Il invite le Collège à rouvrir ce dossier et à essayer de l'améliorer. Cela s'impose s'il veut rencontrer l'apaisement des habitants.